

SERVICE DE TRAINS DE BANLIEUE LE RTM DÉPLOIE UNE MESURE D'ATTÉNUATION TEMPORAIRE SUR LA LIGNE DEUX-MONTAGNES

Montréal, le 21 janvier 2018 – Le Réseau de transport métropolitain (RTM) annonce le déploiement d'une mesure d'atténuation temporaire sur la ligne Deux-Montagnes afin d'améliorer la fiabilité suite à un début d'année éprouvant en matière de ponctualité.

Déploiement d'un train de 10 voitures multinationaux de type 3000 dès lundi

Puisque le matériel roulant utilisé sur la ligne Deux-Montagnes est plus âgé et sensible aux grandes variations de température, le RTM doit procéder à des réparations et à des améliorations afin d'augmenter la fiabilité de ces voitures. Pour y arriver, 10 voitures multinationaux de type 3000 seront déployées sur cette ligne, dès lundi. L'équipement circulera temporairement sur la ligne, le temps d'effectuer les interventions nécessaires.

Ces voitures effectueront six départs par jour :

Matin

Train 920 : départ de Deux-Montagnes à 5 h 50 en direction de Montréal

Train 921 : départ de la gare Centrale à 6 h 45 en direction de Deux-Montagnes

Train 930 : départ de Deux-Montagnes à 8 h 05 en direction de Montréal

Soir

Train 941 : départ de la gare Centrale à 15 h 45 en direction de Deux-Montagnes

Train 950 : départ de Deux-Montagnes à 16 h 43 en direction de Montréal

Train 951 : départ de la gare Centrale à 17 h 50 en direction de Deux-Montagnes

Le temps de parcours de ces trajets pourrait être légèrement allongé de quelques minutes.

Pour l'ensemble du réseau de trains de banlieue, d'autres mesures d'atténuation sont aussi mises en œuvre, entre autres :

- De nombreuses équipes ont été ajoutées sur le terrain et dans les garages afin de procéder à des examens et des tests additionnels sur différents éléments du matériel roulant afin d'assurer leur bon fonctionnement.
- Le RTM a engagé des entreprises de déneigement ferroviaire supplémentaires afin qu'elles puissent prêter main-forte aux équipes déjà déployées sur la ligne Deux-Montagnes et celles du CN et du CP.

- Du personnel additionnel a notamment été ajouté à la gare Lucien-L’Allier où cinq personnes sont désormais postées aux heures de pointe pour assurer un déneigement systématique des aiguillages et intervenir rapidement en cas de dysfonctionnement.
- Plusieurs inspecteurs ont été déployés à des endroits clés du réseau pour aider les usagers et faciliter les opérations.

Comme chaque année, on rappelle à tous les usagers qu’en période hivernale, il est conseillé de prévoir davantage de temps dans les déplacements. Pour vérifier l’état du service du réseau en tout temps, veuillez consulter l’application Chrono ainsi que les comptes Twitter de chacune de lignes de trains de banlieue du RTM : rtm.quebec/chrono

Pour consulter l’avis diffusé à la clientèle en lien avec cette mesure d’atténuation sur la ligne Deux-Montagnes : rtm.quebec/avis

Pour nous joindre : rtm.quebec/service-clientele

Le Réseau de transport métropolitain

Depuis le 1^{er} juin 2017, le RTM réunit l’expertise en transport collectif de l’Agence métropolitaine de transport (AMT) et des organismes de transport des couronnes nord et sud (CIT et MRC). Le RTM est responsable d’exploiter les services de transport collectif réguliers par autobus et trains de banlieue, ainsi que le transport adapté pour les personnes handicapées et à mobilité réduite sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (82 municipalités), de la réserve indienne de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme.

-30-

Information aux médias :

Caroline Julie Fortin
Conseillère – Relations médias et affaires publiques
Réseau de transport métropolitain
Tél. : 514 287-2464, poste 4057
medias@rtm.quebec

Elaine Arsenault
Conseillère – Relations médias
Réseau de transport métropolitain
Tél. : 514 287-2464, poste 4057
medias@rtm.quebec